



Comité Syndical du 22 février 2017

## Compte rendu

---

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 16 février 2017, s'est réuni le 22 février 2017 à 18h 30 à la Salle du conseil de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné, sous la présidence de Monsieur Alain BERGER.

### Titulaires

<i>M. BALLEFIN Robert</i>	<i>M. COQUET Raymond</i>
<i>M. BERGER Alain</i>	<i>M. TISSERAND Thérèse</i>
<i>M. BERGER Dominique</i>	<i>M. VITTE Gérard</i>
<i>M. LAVILLE Christophe</i>	<i>M. REYNAUD Jean-Louis</i>
<i>M. RABUEL Guy</i>	<i>M. ARCHER Jean-Claude</i>
<i>M. VASSAL Guy</i>	<i>M. GALLICE Michel</i>
<i>M. QUEMIN André</i>	<i>M. PELISSE Jean-Claude</i>
<i>M. REY Christian</i>	

### Suppléants

<i>M. AIMONETTI Robert</i>	<i>Mme BADIN Pascale</i>
<i>M. SARDAT Christian</i>	<i>M. REYNIER Jacques</i>
<i>M. ZIERCHER André</i>	<i>Mme FASSINOT Christine</i>
<i>M. GUICHERD André</i>	<i>M. SERRANO Michel</i>

**Assistaient également :** Mme Marie-Christine EVRARD, M Grégoire CAUX, M. Jérémie BEURRIER (SM SCoT Nord Isère), Mme Karen McKormick, M. Philippe Mary (AUDAL)

**Excusés :** Mme BARRAL-JOANNES, M. CHRIQUI Vincent, M. COMBEROUSSE Yves, M. DOYEN Eric, M. GENTAZ Gilles, M. VIAL Martial, M. WIRTH Jean-Pierre, M. BACONNIER Michel, M. BOUCHE Christian, M. CARRON Michel, M. DURA Jean-Christophe, Mme PERRICHON Marie-Madeleine, M. TORRES Gilles, Mme VERDEL Véronique, M. WADJA Daniel, M. PORRETTA René, M. CASTAING Patrick, M. COCHARD Bernard, M. MICHAUD Jean-Paul, M. ORELLE Pierre-Louis, M. PARISSET Robert, Mme SAUGEY Catherine, M. FREMY Didier, M. MARCEL Roger, M. GASTALDELLO Benjamin, M. GALLET Jean-Charles, M. RABATEL Rémy, M. RABATEL Daniel, M. BRELET Richard, M. CLEYET-MAREL Thierry, M. DELDICQUE Jean-François

Le quorum étant constaté, M. Le Président ouvre la séance.

Mr Christophe LAVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

Deux assesseurs sont nommés : Messieurs Dominique Berger et Christian Rey.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 20 juillet 2016. Le compte rendu est validé.

Le Président souhaite la bienvenue aux neuf délégués issus de la communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Il indique que le comité syndical est désormais constitué de 27 délégués et ce suite à la modification des statuts du syndicat mixte, soit 13 représentants de la CAPI, 9 pour la CC des Vals du Dauphiné et 5 pour la CC des collines du Nord Dauphiné.

Il rappelle que le SCoT a été approuvé en 2012 et que la révision prescrite en 2014 est nécessaire pour intégrer les évolutions législatives et les orientations des documents de rang supérieurs qui ont été approuvés après 2012. Il précise que cette révision est ciblée sur ces points précis.

Il précise l'ordre du jour de la séance comme indiqué dans la note de synthèse adressée préalablement à la réunion avec la convocation.

## I - INSTALLATION DU BUREAU

### Détermination du nombre de Vice-présidents du syndicat mixte du SCoT Nord Isère

Le Président rappelle conformément au CGCT, la possibilité que le Bureau puisse être composé d'un nombre supérieur à 20% et sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de neuf. Cette décision doit être prise à la majorité des 2/3 des votants. Il met au vote la délibération sur ce point.

*Le comité syndical approuve à l'unanimité*

- de fixer un nombre de Vice-présidents allant au maximum jusqu'à 30% de l'effectif et
- de porter à 8, le nombre de Vice-présidents du syndicat Mixte SCoT Nord Isère.

### Détermination des rangs des Vice-présidents

Le Président précise que le Syndicat mixte doit donc à nouveau élire trois Vice-présidents pour siéger au Bureau syndical, les 5 autres postes étant pourvus.

Il précise concernant les rangs, que selon le CGCT les nouveaux Vice-présidents prennent rang à la suite des Vice-présidents déjà élus comme indiqué par le CGCT. Cependant il indique que le code prévoit un classement de rang différent si le comité syndical le souhaite. Il propose donc que les nouveaux Vice-présidents puissent occuper le même rang que ceux qu'ils remplacent. Dès lors les Vice-présidents à élire occuperaient le 1<sup>er</sup> rang, le 4<sup>ème</sup> rang et le 6<sup>ème</sup> rang. Il n'y a pas d'observations particulières sur ce point Il met au vote cette délibération.

*Le comité syndical approuve à l'unanimité que les nouveaux vice-présidents occupent le même rang que ceux qu'ils remplacent à savoir 1<sup>er</sup> rang , le 4<sup>ème</sup> rang et le 6<sup>ème</sup> rang.*

#### Election des Vice-présidents.

Le président rappelle que l'élection d'un Vice-président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il indique que trois personnes se sont portées candidates. Il n'y a pas d'observations particulières ni d'autres candidats.

Il fait procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-président, puis du 4<sup>ème</sup> vice-président puis du 6<sup>ème</sup> vice-président.

Mr Didier FREMY a été élu 1<sup>er</sup> Vice-président, Mr Raymond COQUET, 4<sup>ème</sup> Vice-président et Mr Gérard VITTE, 6<sup>ème</sup> Vice-président. Un procès-verbal est établi actant ces élections.

#### Composition du bureau

Le Président précise que le bureau du syndicat mixte est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Il propose que le bureau soit composé des 8 Vice-présidents et du Président. Il n'y a pas d'observations particulières sur ce point.

Le Président met au vote cette délibération.

*Le comité syndical approuve à l'unanimité la composition du Bureau avec 8 Vice-présidents et le Président*

#### **Composition du Bureau :**

Président	Alain BERGER, Président, conseiller à la CAPI en charge de la construction durable et 1 <sup>er</sup> adjoint à Eclose-Badinières
1 <sup>er</sup> Vice-président	Didier FREMY, adjoint à Dolomieu et conseiller à la CCVDD
2ème Vice-président	André QUEMIN, Maire de Bonnefamille et VP en charge de l'économie à la CCCND
3ème Vice-président	Dominique BERGER, Maire de Vaulx Milieu et conseiller à la CAPI en charge de l'aménagement
4ème Vice-président	Raymond COQUET, Maire de Granieu et conseiller à la CCVDD
5ème Vice-président	Christophe LAVILLE, adjoint à Saint-Alban de Roche et conseiller à la CAPI
6ème Vice-président	Gérard VITTE, Maire de Saint-Didier de la Tour et VP à la CCVDD en charge du PLUI, bâtiment patrimoine
7ème Vice-président	Christian REY, maire de Diémoz
8ème Vice-président	Guy RABUEL, maire de Ruy-Monceau et VP à la CAPI en charge de l'aménagement et du foncier

## II - Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président présente les orientations budgétaires.

### 1- BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Le Président détaille les orientations budgétaires par poste

#### Les dépenses de fonctionnement

##### a) Frais de Personnel et formation :

L'équipe du syndicat mixte est composée de 5 personnes : la directrice, l'assistante administrative et financière, deux chargés de mission en urbanisme et un chargé de mission SIGiste cartographe. Cette équipe est mobilisée d'une part, sur la révision du SCoT en cours, et d'autre part, sur la mise en œuvre du SCoT, dans son rôle de Personne Publique Associée nécessitant conseil, pédagogie, et analyse des projets et documents d'urbanisme locaux. En 2016, un chargé de mission en urbanisme a quitté la structure et a été remplacé par une nouvelle personne sur un contrat de 2 ans. L'autre chargé de mission a pris un congé parental de 6 mois. Enfin le contrat du poste de SIGiste cartographe est arrivé à échéance le 15 février 2017. Ce contrat a été renouvelé jusque fin juin 2017 suite à un accord avec l'agent qui souhaitait quitter son poste pour des raisons personnelles et familiales. Cependant il est proposé d'inscrire budgétairement la totalité des dépenses annuelles nécessaires pour ce poste pour assurer la continuité du travail engagé lié à la révision du SCoT.

Le Président précise qu'une réflexion pourrait être menée avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné sur un partenariat à envisager sur ce type de poste.

##### b) Frais de fonctionnement de la structure

Les frais de fonctionnement concernent les charges liées aux loyers, à l'assurance, à l'entretien, aux fournitures, à l'entretien du véhicule, à la maintenance informatique, aux frais d'affranchissement, à l'hébergement du site internet....

##### c) Indemnités des élus

Le Président précise que les 8 Vice-présidents auront en charge une mission thématique en lien avec la révision et la mise en œuvre des orientations du SCoT. Le Bureau désignera des Vice-présidents référents sur 3 thématiques :

Thème 1- Fonctionnement de la structure, mise en œuvre du SCoT

Thème 2- Développement urbain, habitat et déplacements

Thème 3- Développement économique, et environnement

Il précise qu'une commission restreinte d'instruction des documents d'urbanisme est mise en place qui réunit le Président, et des Vice-présidents seront désignés.

##### d) Développer le partenariat avec l'AUDAL

Il précise que le Syndicat Mixte du SCoT Nord Isère adhère à l'agence d'urbanisme et une cotisation annuelle doit être versée.

Par ailleurs, l'agence d'urbanisme assure l'animation de l'InterSCoT sur des thématiques communes aux 13 SCoT et qui sont importantes pour le SCoT Nord Isère (Harmonisation des SCoT, développement de partenariat avec le Pôle métropolitain, observations commerciales, réflexion partagée sur la révision des SCoT, ...). Suite à la réduction du périmètre du SCoT, le montant de participation 2017 sera en baisse.

## e) Adhésion à la fédération nationale des SCoT

Le Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère adhère à cette fédération. Cette adhésion lui permet de bénéficier d'un appui technique sur l'évolution des lois, sur la mise en œuvre des SCoT, sur l'échange et le partage d'expériences avec d'autres SCoT. En effet la fédération publie régulièrement des décriptages des lois impactant les SCoT, anime des clubs thématiques. Le SM du SCoT NI participe au club sur la mise en œuvre. La fédération des SCoT est également un relai auprès des instances de l'Etat en proposant par exemple des amendements aux textes de lois avant leur parution.

### Les recettes de fonctionnement

#### La participation des EPCI

**Le Président** rappelle le départ des 2 EPCI : la CC des balmes Dauphinoise et l'ex-CC de la région saint-jeannaise. Il indique que c'est une perte de 15% des recettes et que dans ce cadre le budget sera difficile à boucler cependant le syndicat mixte dispose d'un excédent qui permet d'équilibrer le budget encore sur 2 années mais cela ne pourra pas durer car les recettes sont inférieures aux dépenses et que la solution sera soit d'augmenter les recettes soit de diminuer les dépenses. Il précise que dès cette année un effort a été fait sur la réduction de certaines dépenses de fonctionnement.

Il fait état des négociations encore en cours avec la nouvelle intercommunalité des Balcons en Dauphiné. Il précise qu'un accord sur le montant de la compensation financière avec le Président de l'ex CC des Balmes Dauphinoises avait été trouvé mais que le conseil communautaire de cette intercommunalité s'y est opposé. Avec BIC il précise que cette intercommunalité a souhaité également associer le SCoT de la région urbaine de Grenoble à la négociation. Un prochain rendez-vous est prévu fin mars.

Il rappelle qu'un montant de 40 000 € a été demandé à la CCBD et 60 000 € à BIC. Ces montants ont été définis suite à une étude financière réalisée et prenant en compte le surcoût des études liées à la révision soit 70 000 € suite au départ des 2 EPCI.

Il précise qu'en cas de difficulté pour trouver un accord, la loi prévoit la sollicitation du Préfet pour trancher la question et définir le montant de la compensation.

## 2- BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016

### Les dépenses d'investissement

**Le Président** indique que les dépenses d'investissement sont liées essentiellement à la Révision du SCoT par :

- *la mobilisation d'expertise en urbanisme*

L'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (AUDAL) apporte un appui au syndicat mixte du SCoT Nord-Isère pour mener à bien la révision du SCoT sur certains aspects. Le syndicat mixte mobilise également les compétences d'un bureau d'études spécifique pour réaliser l'évaluation environnementale étape obligatoire dans le cadre de la révision.

- *la réalisation d'actions de concertation et d'information obligatoires dans le cadre de la révision*

Il s'agit de concevoir des documents nécessaires pour développer une communication adaptée aux élus et aux habitants pour favoriser la compréhension du SCoT, à la fois dans le cadre de sa révision, et de sa mise en œuvre qui se poursuit.

- *la réalisation de l'enquête publique*

L'approbation du SCoT révisé étant prévu début 2018, l'enquête publique aura lieu en 2017.

- *la mobilisation d'une assistance juridique*

La révision du SCoT nécessite de mobiliser des compétences spécifiques afin de sécuriser au mieux juridiquement la procédure de révision et les nouvelles rédactions qui seront proposées afin de minimiser les risques de recours.

### Les recettes d'investissement

**Le Président** précise que le syndicat mixte a perçu la dotation globale de décentralisation de l'Etat pendant 3 années et qu'il n'est plus prévu d'aide sur ce point. Il souligne cependant que l'Etat prévoit une aide pour les SCoT ayant subi des extensions de périmètres. Il indique que même si ce n'est pas le cas du SM SCoT NI qui a subi une réduction, une subvention sera sollicitée.

**Le Président** invite les délégués à débattre.

**Mr Jean Louis REYNAUD** demande s'il existe une règle sur la compensation, il relève que cela est une conséquence des décisions de l'Etat sur le regroupement des EPCI qui sont donc sortis du SCoT. Il indique le risque que le SM SCoT NI ne perçoive aucune compensation.

**Le Président** indique que la loi ne prévoit rien sur les montants. Il précise que les EPCI ont été rattachés suite à leur fusion, au SCoT sur lequel la population d'origine des intercommunalités avant fusion était la plus importante, cependant la loi prévoit qu'elles auraient pu en délibérer autrement et rester au SM SCoT NI. Il indique que pour la CCBD celle-ci avait sollicité le SM SCoT pour sortir par anticipation à leur fusion avec la CC du Pays des couleurs et la CC du plateau de l'île Crémieu. Le SM SCoT NI ne s'y est pas opposé de façon à ne pas bloquer la révision en cours sur le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Sur la compensation, le Président rappelle que la CCBD a délibéré sur un montant de 30 000 € mais qui ne correspond pas à l'accord souhaité.

Il précise également que les regroupements intercommunaux se sont fait de bloc à bloc ce qui a posé des difficultés. Il évoque aussi la réflexion qui pourrait avoir lieu, de regroupement entre les SCoT NI et de la Boucle du Rhône en Dauphiné car certaines problématiques de territoire sont similaires et cela impliquerait des économies d'échelle, cependant la priorité porte sur l'aboutissement des procédures de révision.

**Mr Michel GALLICE** pose la question de la cohérence du territoire du SCoT NI. **Mr Michel SERRANO** intervient sur cette question en indiquant qu'au regard de la notion de bassin de vie le SCoT n'est pas cohérent. La question est aussi posée de savoir s'il est possible de faire un SCoT sur plusieurs départements.

**Le Président** indique que la cohérence du territoire du SCoT est fondé sur la vallée urbaine.

**Mme EVRARD** indique que cela est possible de faire un SCoT sur plusieurs départements, c'est le cas du SCoT Rives du Rhône qui est concerné par 5 départements. Elle précise par ailleurs qu'il est prévu une concertation sur la révision du SCoT avec les PPA dont les 5 SCoT voisins (Avant Pays Savoyard, région urbaine de Grenoble, Boucle du Rhône en Dauphiné, SEPAL (agglomération lyonnaise) et Rives du Rhône), ceux-ci peuvent réagir. Le SCoT NI avait donné un avis sur le SCoT de l'Avant Pays Savoyard. Elle précise que la problématique des franges peut être abordée lors de la mise en œuvre du SCoT.

Enfin, concernant l'aide de l'Etat, il est fait remarquer que cela paraît étonnant que les SCoT ayant des extensions de périmètre et donc des recettes supplémentaires puissent bénéficier d'une aide financière de l'Etat.

### III - Présentation du DOO révisé

**Le Président** indique que la révision « ciblée » du SCoT avance et que suite au débat sur le PADD qui a eu lieu le 27 janvier 2016, le syndicat mixte a poursuivi les travaux déclinant les grands axes du projet en orientations nouvelles dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Il rappelle que les orientations portent sur les objectifs ciblés par la révision, et tiennent compte des attendus des évolutions législatives et des documents de rang supérieur qui ont été approuvés après 2012 (Schémas régionaux de cohérence écologique, et climat air énergie, modification de la DTA, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) que le SCoT doit intégrer.

Il précise que le DOO est donc complété sur les thèmes suivants :

- le développement commercial, l'objectif étant de renforcer la cohérence du maillage commercial avec l'armature urbaine définie à l'échelle du SCoT en privilégiant le renforcement de l'attractivité des centralités et en favorisant le renouvellement et la modernisation des sites commerciaux existants en périphérie
- la trame verte et bleue, l'objectif étant de mieux identifier et hiérarchiser cette trame afin de mieux la préserver voire la restaurer.
- La transition énergétique et climatique du Nord-Isère, l'objectif étant de valoriser les ressources locales, de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre la vulnérabilité énergétique des ménages et adapter l'urbanisme aux changements climatiques.
- Les orientations de la modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise qui porte sur le territoire de la plaine Saint-Exupéry. Ces orientations concernent les communes d'Heyrieux, Diémoz, Bonnefamille, Grenay, Saint Quentin Fallavier, Satolas et Bonce et portent sur l'encadrement de l'activité économique notamment logistique, sur l'encadrement de la croissance démographique, sur les déplacements et la protection des espaces agricoles et naturels.

Par ailleurs, des ajustements sont proposés sur les orientations actuelles du volet Habitat de façon à faciliter leur mise en œuvre dans les documents d'urbanisme.

Il laisse ensuite la parole aux représentants de l'agence et à l'équipe technique du SM SCot NI qui présentent le PPT joint.

**Karen MC KORMICK** présente le volet commerce du DOO.

**Mr Jean Claude PELLISSE**, Vice-président à l'économie à la CCVDD souhaite des précisions sur la carte des polarités commerciales notamment sur le statut de Cessieu qui dispose d'une gare, au regard de Saint-Victor de Cessieu.

**Le Président** indique que dans l'armature urbaine du SCoT Cessieu est classé village et Saint Victor de Cessieu bourg relais, qui bénéficie d'un rayonnement plus grand. Le Président évoque également la situation de la commune des Abrets en Dauphiné qui souhaite évoluer en pôle commercial majeur et souligne à cet égard qu'une fusion avec Charancieu aurait facilité ce classement.

**Mr Jacques REYNIER** questionne sur le lien entre l'encadrement commercial et la réflexion sur les déplacements et les TC car il est souvent constaté une « paralysie totale » aux abords des sites commerciaux certains jours.

*Mr Jean-Claude ARCHER* demande s'il a été fait un lien entre la présence des professionnels de santé dans certaines communes car ce type de services attirent la population, notamment sur Biol et les orientations du volet commercial.

Il est répondu que cela justifie le classement de la commune dans l'armature urbaine en bourg-relais. Cependant il est précisé que ce type d'activités et services ne rentrent pas dans la catégorie des commerces.

*Mr Christian SARDAT* demande quel est le rôle du SCoT sur des actions concrètes notamment en termes de déplacement, s'il est prévu de nouvelles voiries.

*Le Président* indique que les créations de voiries engendrent un appel d'air pour les voitures et cela ne résout pas les problèmes.

*Philippe MARY* présente le volet environnement.

*Marie Christine EVRARD* présente le volet sur la déclinaison de la modification de la Directive Territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

*Grégoire CAUX* présente les ajustements sur l'habitat.

*Mr Robert BALLEFIN* intervient en indiquant son désaccord sur la proposition du DOO de recommander l'embranchement ferroviaire pour l'extension du Parc de Chesnes. En effet il souligne que sur la zone actuelle, cela ne fonctionne pas et crée plutôt de la friche ferroviaire, il indique en outre que les wagons qui viennent approvisionner les entreprises se font parfois piller.

*Le Président* indique que cela fonctionne au moins pour une entreprise et que le DOO donne la possibilité pour l'avenir de prévoir et ne pas bloquer ce type de desserte. La rédaction du DOO pourra être assouplie sur ce point.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance



Christophe LAVILLE